

Eglise verte



Paroisse Saint-Pierre de Plaisir
4 rue Calmette
78370 Plaisir

Le label Église verte s'adresse aux communautés chrétiennes qui s'engagent pour le soin de la création. Cette attestation est valable un an.

La Paroisse Saint-Pierre de Plaisir
a atteint le niveau **Cep de vigne**
le 5 février 2024.

Pour le bureau d'Église verte

Jacqueline de Bourgoing
pour la CEF

Antoine Rolland
pour la FPF

Ivan Birr
pour l'AEOF

Projet porté par

Avec le soutien de

Parrainé par

